

CHARWOOD ENERGY
Société anonyme au capital de 52.214,22 euros
Siège social : 1 rue Benjamin Franklin PA de Kerboulard 56250 Saint Nolff
751 660 341 RCS Vannes

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2024

SOMMAIRE

1.	ACTIVITE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2024.....	3
1.1.	Chiffre d'affaires au premier semestre 2023.....	3
1.2.	Résultats au premier semestre 2024.....	4
2.	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2024.....	6
3.	PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	6
4.	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES.....	6
5.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	6
6.	COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2024.....	6

Le présent rapport financier semestriel a été établi par le conseil d'administration de Charwood Energy (ci-après la « Société ») le 28 octobre 2024, conformément à l'article 4.2 des règles des marchés Euronext Growth en date du 2 mai 2024.

1. ACTIVITE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2024

1.1. CHIFFRE D'AFFAIRES AU PREMIER SEMESTRE 2023

La Société a diffusé un communiqué de presse en date du 16 septembre 2024 relatif à son résultat au cours du premier semestre 2023 intégralement reproduit ci-dessous.

Chiffre d'affaires semestriel de 2,5 M€ en croissance de + 67 %

Charwood Energy (ISIN : FR001400AJ60, mnémonique : ALCWE), spécialiste français des solutions sur mesure de valorisation énergétique de la biomasse, publie son chiffre d'affaires pour le 1er semestre de l'exercice 2024.

Au premier semestre 2024, Charwood Energy enregistre un chiffre d'affaires de 2,5 M€ en hausse de + 67 % par rapport au S1 2023. Ce chiffre d'affaires intègre l'activité de LG Concept suite à la prise de participation de Charwood Energy en octobre dernier¹ et consolidée selon la méthode d'intégration proportionnelle, à hauteur de 40 %.

Le chiffre d'affaires est réalisé intégralement pour compte de tiers, au titre de prestations de conception, construction et installation de solutions énergétiques sur mesure valorisant la biomasse, pour le compte de clients externes comme des exploitations agricoles, des industriels, ou des collectivités.

D'autres produits pour un montant de 0,2 M€ regroupant des frais de développement sont comptabilisés sur la période, se traduisant par un volume d'activité total de 2,7 M€ contre 3,3 M€ au S1 2023.

Sur l'activité pour compte de tiers, le premier semestre a été marqué notamment par la signature d'un contrat portant sur le remplacement et la modernisation d'une installation de chauffage, utilisée pour le séchage de bois d'œuvre et de bois de construction, dans une scierie localisée en Ille-et-Vilaine.

Charwood Energy a également inauguré à Colpo en Bretagne le 1er démonstrateur de gazéification industrialisable de France. Ce centre est à la fois centre de recherche, centre de formation et centre expérimental pour valoriser toute l'expertise du Groupe. Il est conçu pour générer de l'électricité grâce à un système de cogénération d'une capacité de 70 kWé. L'approvisionnement écoresponsable en biomasse locale est assuré par LG Concept, filiale du groupe Charwood Energy, acquise en octobre 2023.

Au 1er semestre, Charwood Energy a aussi renforcé les capacités de production de son site de Saint-Nolff en Bretagne, passant à une surface totale de production de 1 750 m², lui permettant d'augmenter les capacités de production du site de 50 % et de structurer une offre élargie autour de différentes solutions modulaires de gazéification, de chaufferies bois et de méthanisation.

A date, le Groupe comptabilise un carnet de commandes sécurisé² pour compte de tiers d'un montant total de 4,4 M€, livrable et facturable sur 2024 et 2025.

D'autres projets sont en discussions avancées et devraient être annoncés dans le courant du second semestre 2024.

Sur l'activité pour compte propre, 5 centrales sont en cours de développement, dont une pour le compte de Verallia France pour laquelle la construction devrait démarrer au S2 2024.

¹ Voir communiqué du 4 octobre 2023

² Cumul du carnet de commandes de projets signés déduit du chiffre d'affaires déjà constaté à l'avancement des travaux réalisés

1.2. RESULTATS AU PREMIER SEMESTRE 2024

La Société a diffusé un communiqué de presse en date du 28 octobre 2024 relatif à son résultat au cours du premier semestre 2024 intégralement reproduit ci-dessous.

Résultats semestriels 2024 :

- Croissance du chiffre d'affaires de +57%
- Des résultats intégrant des investissements pour structurer le Groupe en vue de sa croissance future
- Réaffirmation des objectifs à horizon 2027

Charwood Energy (ISIN : FR001400AJ60, mnémonique : ALCWE), spécialiste français des solutions sur mesure de valorisation énergétique de la biomasse, publie ses résultats du premier semestre 2024.

Arrêtés lors du Conseil d'administration qui s'est tenu le 18 octobre 2024, les comptes semestriels 2024 ont fait l'objet d'un examen limité par le commissaire aux comptes. Le rapport semestriel sera mis à disposition sur le site internet de la société.

(En millions d'euros)	S1 2024	S1 2023
Chiffre d'affaires	2,4	1,5
Autres produits d'exploitation	0,3	1,8
Total Activité	2,7	3,3
Achats de matières premières	(1,2)	(2,4)
Charges externes	(1,5)	(0,8)
Charges de personnel	(1,5)	(1,1)
EBITDA¹	(1,9)	(1,0)
Dotations aux amortissements et provisions	(0,3)	(0,2)
Résultat d'exploitation	(1,9)	(1,0)
Résultat financier	(0,2)	(0,1)
Éléments exceptionnels	-	-
Impôts	0,5	0,3
Résultat net part du groupe	(1,5)	(0,8)

Croissance du chiffre d'affaires de +57%

Au premier semestre 2024, Charwood Energy enregistre un chiffre d'affaires de 2,5 M€ en hausse de + 57 % par rapport au S1 2023. Ce chiffre d'affaires intègre l'activité de LG Concept suite à la prise de participation de Charwood Energy en octobre dernier² et consolidée selon la méthode d'intégration proportionnelle, à hauteur de 40 %. A périmètre constant, la croissance organique est de + 10 %.

Pour rappel, le chiffre d'affaires semestriel 2024 est réalisé intégralement pour compte de tiers, au titre de prestations de conception, construction et installation de solutions énergétiques sur mesure valorisant la biomasse, pour le compte de clients externes comme des exploitations agricoles, des industriels, ou des collectivités.

D'autres produits pour un montant de 0,3 M€ regroupant des frais de développement sont comptabilisés sur la période, se traduisant par un volume d'activité total de 2,7 M€ contre 3,3 M€ au S1 2023.

¹ L'EBITDA (« Earning Before Interest, Tax, Depreciation & Amortization ») est le résultat d'exploitation avant prise en compte des dotations et des reprises des amortissements et des provisions (qui sont des charges non-cash).

² Communiqué de presse du 4 octobre 2023

Sur l'activité pour compte de tiers, le premier semestre a été marqué notamment par la signature d'un contrat portant sur le remplacement et la modernisation d'une installation de chauffage, utilisée pour le séchage de bois d'œuvre et de bois de construction, dans une scierie localisée en Ille-et-Vilaine.

Charwood Energy a également inauguré à Colpo en Bretagne le 1^{er} démonstrateur de gazéification industrialisable de France. Ce centre est à la fois centre de recherche, centre de formation et centre expérimental pour valoriser toute l'expertise du Groupe. Il est conçu pour générer de l'électricité grâce à un système de cogénération d'une capacité de 70 kWé. L'approvisionnement écoresponsable en biomasse locale est assuré par LG Concept, filiale du groupe Charwood Energy.

Au cours du 1^{er} semestre, Charwood Energy a aussi renforcé les capacités de production de son site de Saint-Nolff en Bretagne, passant à une surface totale de production de 1 750 m², lui permettant d'augmenter les capacités de production du site de 50 % et de structurer une offre élargie autour de différentes solutions modulaires de gazéification, de chaufferies bois et de méthanisation.

Sur l'activité pour compte propre, 5 centrales sont en cours de développement, dont une pour le compte de Verallia France pour laquelle la construction devrait démarrer au S2 2024.

Des résultats semestriels 2024 intégrant les investissements pour structurer le Groupe en vue de sa croissance future

Au cours du premier semestre 2024, Charwood Energy a poursuivi la structuration du Groupe pour accompagner sa croissance future, se traduisant par une hausse significative des charges opérationnelles, en particulier celles liées au personnel, avec le doublement des effectifs qui passe d'un effectif moyen de 28 personnes au premier semestre 2023 à 55 personnes au premier semestre 2024.

Dans ce contexte de montée en charge des investissements, Charwood Energy affiche une perte d'exploitation de -1,9 M€ au 30 juin 2024.

Après prise en compte du résultat financier et de l'activation de déficits reportables générant un produit d'impôt, la perte nette s'établit à -1,5 M€.

Une structure financière solide

Au 30 juin 2024, Charwood Energy présente une structure financière solide caractérisée par :

- Des capitaux propres de 7,1 M€ ;
- Une diminution de la dette financière brute à 2,4 M€ ;
- Une trésorerie brute de 1,5 M€ se traduisant par un endettement net d'environ 1 M€ à la fin du premier semestre 2024 ;
- Un gearing³ maîtrisé de 14% ;
- Une amélioration du besoin en fonds de roulement (BFR) par rapport à fin 2023.

Perspectives

A date, le Groupe comptabilise un carnet de commandes sécurisé pour compte de tiers d'un montant total de 4,4 M€, livrable et facturable sur 2024 et 2025. D'autres projets sont en discussions avancées et devraient être annoncés prochainement.

Sur l'activité pour compte propre, Charwood Energy prévoit le lancement au deuxième semestre 2024 de la construction de la centrale de production de syngaz développée pour Verallia France. Une fois construite et mise en service, cette centrale devrait donner lieu à la signature d'un contrat d'achat direct pour approvisionner Verallia en syngaz sur son site de Cognac.

Réaffirmation des ambitions 2027

³ Gearing = Endettement net / capitaux propres

Bénéficiant de facteurs structurels et conjoncturels favorables, qui constituent de puissants accélérateurs pour son développement en France mais aussi à l'international, Charwood Energy réaffirme ses ambitions à horizon 2027, soit :

- Un chiffre d'affaires de 100 M€, dont environ 60% issu de l'activité pour compte propre ;
- 50 centrales détenues en propre en opération et en construction, représentant un ARR estimé à environ 90 M€.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2024

Les événements importants survenus au cours du premier semestre 2024 sont décrits dans le communiqué de presse relatif au résultat de la Société au cours du premier semestre 2024, diffusé le 28 octobre 2024 et reproduit au paragraphe 1.2 du présent rapport ainsi que dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe aux comptes semestriels au 30 juin 2024 reproduit au paragraphe 6 du présent rapport.

Les communiqués de presse publiés par la Société sont disponibles à la rubrique « Investisseurs » du site Internet de la Société (<https://charwood.energy/>).

3. PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

L'exécution des transactions avec les parties liées au cours du premier semestre 2024 est décrite à la note 5.2 de l'annexe aux comptes semestriels au 30 juin 2024 reproduit au paragraphe 6 du présent rapport.

4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques auxquels la Société et son groupe sont confrontés sont exposés au paragraphe 1.6 du rapport de gestion du conseil d'administration de la Société, incluant le rapport de gestion du groupe, concernant l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ils n'ont pas connu d'évolution significative depuis la publication du rapport de gestion le 29 avril 2024 et sa présentation aux actionnaires lors de l'assemblée générale du 25 juin 2023.

Le rapport de gestion 2023 est contenu dans le rapport financier annuel 2023 qui est disponible dans la rubrique « Investisseurs » du site Internet de la Société (<https://charwood.energy/>).

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements postérieurs à la clôture des comptes semestriels au 30 juin 2024 sont décrits dans la note 5.1 de l'annexe aux comptes semestriels au 30 juin 2024 reproduit au paragraphe 6 du présent rapport.

Les communiqués de presse publiés par la Société depuis le 30 juin 2024 sont disponibles à la rubrique « Investisseurs » du site Internet de la Société (<https://charwood.energy/>).

6. COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2024

Bilan consolidé

Bilan Actif

	Note	30/06/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	3.2	1 386 169	1 263 703
<i>dont Ecarts d'acquisition</i>	3.1	85 379	85 379
Immobilisations corporelles	3.2	2 254 319	2 524 634
Immobilisations financières	3.5	256 653	283 522
Titres mis en équivalence			
ACTIF IMMOBILISE		3 897 141	4 071 859
Stocks et en-cours	3.7	1 762 702	1 674 117
Clients et comptes rattachés	3.8	1 487 877	2 327 210
Autres créances et comptes de régu. (4)	3.8	4 050 463	3 198 060
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	3.10	1 467 571	3 090 377
ACTIF CIRCULANT		8 768 613	10 289 764
TOTAL ACTIF		12 665 754	14 361 623

Bilan Passif

	Note	30/06/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital (1)	3.13	51 984	51 984
Primes	3.13	9 875 335	9 875 335
Réserves et résultat consolidés (2)	3.13	-2 897 908	-1 381 328
Autres (3)	3.13	69 449	76 927
Capitaux propres - Part du Groupe		7 098 860	8 622 918
Intérêts minoritaires	3.13	-156 620	-139 922
Provisions	3.14	51 629	47 362
Emprunts et dettes financières	3.16	2 440 949	2 762 544
Fournisseurs et comptes rattachés	3.16	1 440 067	1 231 867
Autres dettes et comptes de régu. (5)	3.16	1 790 869	1 836 854
Dettes		5 671 885	5 831 265
TOTAL PASSIF		12 665 754	14 361 623

(1) De l'entité mère consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice

(3) Détaillé dans l'analyse de la variation des capitaux propres (Part du groupe)

(4) Dont impôts différés actifs

(5) Dont impôts différés passifs

Compte de résultat consolidé

	Note	30/06/2024	30/06/2023
Chiffre d'affaires	4.1	2 380 980	1 517 474
Autres produits d'exploitation	4.2	304 091	1 804 294
Achats consommés	4.3	1 253 635	2 375 561
Charges de personnel (1)	4.6	1 481 604	1 059 708
Autres charges d'exploitation	4.4	1 518 618	763 260
Impôts et taxes		15 842	18 267
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (2)	3.3	280 715	158 765
RESULTAT D'EXPLOITATION av. dépré. de l'EA		-1 865 343	-1 053 793
Dotations aux amor. et dépré. des écarts d'acquisition			
RESULTAT D'EXPLOITATION ap. dépré. de l'EA		-1 865 343	-1 053 793
Produits et charges financières	4.7	-157 282	-94 244
Produits et charges exceptionnelles	4.8	1 378	18 427
Impôts sur les résultats	3.15	-487 970	-258 711
Résultat des sociétés intégrées		-1 533 277	-870 899
Résultat des sociétés mises en équivalence			
Résultat d'ensemble consolidé		-1 533 277	-870 899
RESULTAT GROUPE		-1 516 580	-853 438
RESULTAT HORS GROUPE		-16 697	-17 461

(1) Y compris participation des salariés

(2) Hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

ANNEXE



Faits caractéristiques de l'exercice

- **Activités**

CHARWOOD ENERGY est un acteur intégré proposant aux industriels, aux collectivités et aux agriculteurs des solutions sur-mesure de valorisation énergétique à partir de biomasse (bois, déchets agricoles, effluents agricoles, boues des stations d'épuration urbaines, combustibles solides de récupération) répondant ainsi aux problématiques de la transition énergétique, de l'économie circulaire et de l'indépendance énergétique.

Au 1^{er} semestre 2024, Charwood Energy enregistre un chiffre d'affaires de 2,4 M€ contre 1,5 M€ au 1^{er} semestre 2023.

Ce chiffre d'affaires intègre l'activité de LG Concept suite à la prise de participation de Charwood Energy en octobre 2023 et consolidée selon la méthode d'intégration proportionnelle, à hauteur de 40%.

Celui-ci est réalisé intégralement pour compte de tiers, au titre de prestations de conception, construction et installation de solutions énergétiques sur mesure valorisant la biomasse, pour le compte de clients externes comme des exploitations agricoles, des industriels ou des collectivités.

Ce chiffre d'affaires à mi-année ne reflète ni la dynamique commerciale en cours qui reste soutenue ni le volume d'activité qui a été solide sur la période.

Sur l'activité pour compte de tiers, le premier semestre 2024 s'est caractérisé par de nouvelles avancées opérationnelles :

- Signature d'un contrat portant sur le remplacement et la modernisation d'une installation de chauffage, utilisée pour le séchage de bois d'œuvre et de bois de construction, dans une scierie localisée en Ille-et-Vilaine.
- Inauguration, à Colpo en Bretagne, du premier démonstrateur de gazéification industrielle de France. Ce centre est à la fois centre de recherche, centre de formation et centre expérimental pour valoriser toute l'expertise du groupe. Il est conçu pour générer de l'électricité grâce à un système de cogénération d'une capacité de 70kWé. L'approvisionnement écoresponsable en biomasse locale est assuré par LG Concept, filiale du groupe Charwood Energy, acquise en octobre 2023.
- Passant à une surface totale de 1.750 m², Charwood Energy a pu augmenter les capacités de production de son site de Saint-Nolff (56) de 50%, et structurer une offre élargie autour de différentes solutions modulaires de gazéification, de chaufferies bois et de méthanisation.

1. Référentiel comptable, modalités de consolidation et méthodes et règles d'évaluation

1.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 11 entités, comme à la clôture de l'exercice précédent. Toutes les entités sont consolidées par intégration globale (IG), à l'exception des sociétés LG CONCEPT et TSL consolidées par intégration proportionnelle (IP) et de la société AA BIOMASSE consolidée par mise en équivalence (MEE).

Entités	Siège social	Numéro SIREN	Méthode		% de contrôle		% d'intérêt	
			2024	2023	2024	2023	2024	2023
SA CHARWOOD ENERGY	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	751 660 341	Entité consolidante				100,00%	100,00%
SASU ENERGY &+	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	753 115 393	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL LG CONCEPT	16 allée du Quinquis 29380 BANNALEC	410 481 410	IP	IP	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
EURL TRANSPORTS STOCKAGE LOGISTIQUE	16 allée du Quinquis 29380 BANNALEC	881 149 033	IP	IP	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
SAS W&ENERGY	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	894 129 642	IG	IG	70,00%	70,00%	70,00%	70,00%
SARL ELECBOX 56	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	821 900 321	IG	IG	90,00%	90,00%	63,00%	63,00%
SAS CHARWOODBOX 1	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	922 318 811	IG	IG	100,00%	100,00%	70,00%	70,00%
SAS CHARWOODBOX 2	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	922 319 546	IG	IG	100,00%	100,00%	70,00%	70,00%
SAS CHARWOODBOX 3	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	922 393 160	IG	IG	100,00%	100,00%	70,00%	70,00%
SAS CHARWOOD IMMOBILIER	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	949 975 148	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS AA BIOMASSE	17 Boulevard de Berlin 44 000 NANTES	952 412 187	MEE	MEE	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%

1.2. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la société CHARWOOD ENERGY sont établis et présentés conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France et aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés, et appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : coûts historiques, continuité d'exploitation, indépendance des exercices, permanence des méthodes.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

1.3. Modalités de consolidation

1.3.1. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont celles définies par le règlement ANC 2020-01 : l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence dès lors que le groupe exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Le contrôle exclusif est défini comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle peut prendre trois formes différentes :

- Le contrôle de droit résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote en assemblée générale ordinaire ;
- Le contrôle contractuel résulte de la possibilité, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, pour l'entreprise consolidante d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de l'entreprise contrôlée de la même manière qu'elle contrôle ses propres actifs (par exemple les entités ad hoc) ;
- Le contrôle de fait peut être présumé par la détention d'au moins 40 % des droits de vote, ou démontré notamment par la désignation de la majorité des membres des organes de direction.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel ou statutaire du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée en cas de détention d'une fraction au moins égale au cinquième des droits de vote.

1.3.2. Date de clôture

Tous les comptes des entités consolidées ont été arrêtés à la même date que celle de la société consolidante, le 30 juin 2024. Ces sociétés ont toutes une durée de situation de 6 mois, contre 12 mois pour l'exercice clos au 31 décembre 2023. Il n'a pas été établi de situation au 30 juin 2024 pour la société AA BIOMASSE.

LG Concept a intégré le périmètre de consolidation le 1^{er} août 2023.

TSL a intégré le périmètre de consolidation le 31 décembre 2023.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date de leur acquisition.

1.3.3. Opérations réciproques

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminés.

1.3.4. Modalités de traitement des écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le groupe dispose d'un délai courant jusqu'à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition pour arrêter le montant définitif de l'écart d'acquisition.

Si cet écart est positif, il est affecté à l'actif du bilan consolidé en « Ecart d'acquisition », et s'il est négatif, il est affecté au passif du bilan consolidé en « Provisions pour acquisitions de titres ».

Les écarts d'acquisition positifs sont repris au résultat ou non selon leur durée d'utilisation :

- Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée sont amortis sur cette durée, et en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué ;
- Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée ne sont pas amortis, et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice en contrepartie.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris au résultat sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Lorsque la valeur actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies.

1.4. Méthodes et règles d'évaluation

1.4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Pour les actifs produits par l'entreprise, les coûts de l'unité de production sont :

- le coût d'acquisition des matières consommées ;
- les charges directes de production nécessaires à la mise en place et au fonctionnement du bien ;
- les charges indirectes le cas échéant.

• Amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les durées d'amortissement retenues au niveau du groupe sont les suivantes :

- Concessions, brevets, licences, logiciels	2 à 3 ans
- Agencements et aménagements des terrains	10 ans
- Constructions	10 à 20 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Matériel et outillage industriel	3 à 5 ans
- Agencements et aménagements divers	10 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

• Dépréciation

Les actifs amortis et non amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute.

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation, réels et prévisionnels, sont les agrégats financiers suivis dans le cadre de l'évaluation des actifs incorporels non amortissables.

1.4.2. Frais de recherche et développement

Les coûts de développement peuvent être comptabilisés à l'actif :

- s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés
- ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Au cours du semestre écoulé, le groupe a engagé des dépenses de développement à hauteur de 154 463 €. Ces frais de développement répondent aux conditions d'activation de l'article 212-3 du plan comptable général (PCG) qui sont les suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces frais sont essentiellement composés de dépenses de personnel liés au temps passé sur les différents projets.

Au 30 juin 2024, les frais de recherche et développement à l'actif du bilan consolidé s'élèvent à 1 099 127 € dont 230 226 € amortis sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, 8 144 € amortis sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, et 860 757 € en immobilisations incorporelles en cours.

1.4.3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4.4. Stocks et en-cours

Les stocks du Groupe sont constitués de matériels pour la construction des différentes unités de valorisation de la biomasse et comprennent pour l'essentiel des éléments de visserie, de boulonnerie, à souder, à sertir, des tubes, des éléments de raccords, des vannes, des systèmes électriques, de ventilation, de chauffage ou des matériaux tels que des profilés. Ces stocks ne sont pas périssables ou obsolètes et ne sont pas spécifiques à un projet de centrale de valorisation de la biomasse, ils ne présentent ainsi pas de risque de dépréciation.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les en-cours sont valorisés au coût de production intégrant le coût d'acquisition des matières premières incorporées et les charges directes de production, notamment la sous-traitance et la main d'œuvre directe. Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. L'analyse se fait au cas par cas avec les équipes techniques et la direction financière.

Au 31 décembre 2023, une dépréciation de stocks a été comptabilisée à hauteur de 6 k€.

Aucune dépréciation complémentaire de stocks n'a été comptabilisée au titre de la situation du 30 juin 2024.

1.4.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, une dépréciation est pratiquée pour tenir compte des éventuelles difficultés de recouvrement.

Au 30 juin 2024, la dépréciation des créances clients s'élève à 38 k€.

1.4.6. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission pour leur montant net d'impôt.

1.4.7. Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments sont principalement relatifs aux litiges ponctuels, aux engagements en matière de retraite, ainsi qu'aux écarts d'acquisition négatifs.

L'analyse du service après-vente est réalisée, au cas par cas, au regard d'éventuels dysfonctionnements des unités de valorisation de la biomasse conçues et construites par la Société.

Pour la situation au 30 juin 2024, aucun problème technique ne nécessitait d'intervention dans le cadre du service après-vente. Ainsi, aucune provision pour service après-vente n'a été enregistrée au titre de cet exercice.

1.4.8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe est reconnu à l'avancement pour chacun des projets dans le respect des principes nécessaires à la détermination des résultats à terminaison.

Le produit pris en compte correspond au prix de vente total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération déterminé en fonction des travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage.

Le Groupe a réalisé l'intégralité de son chiffre d'affaires avec de la prestation de services pour compte de tiers.

Le projet « Verallia » (Contrat de Développement) a été constaté à hauteur de 70%.

Le cut-off a été réalisé à dire d'opérationnel expert sachant que le projet devrait être achevé fin 2024.

1.4.9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

1.4.10. Intérêts minoritaires négatifs

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée par intégration globale devient négative, les intérêts minoritaires négatifs peuvent être déduits de la part revenant au groupe en fonction des engagements données par le groupe exerçant le contrôle de la filiale.

Au 30 juin 2024, les intérêts minoritaires déficitaires ne sont pas transférés au groupe. Le risque est assumé par les associés selon leur quote-part de détention, les résultats futurs des filiales correspondantes corrigeront les intérêts minoritaires.

1.5. Principes de consolidation

1.5.1. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites dans les capitaux propres pour leur montant net d'impôt et font l'objet d'un partage entre la part revenant au groupe et celle revenant aux intérêts minoritaires. L'étalement de la reprise en résultat des subventions est effectué au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

1.5.2. Imposition différée

Conformément au règlement ANC n°2020-01, les impôts différés sont déterminés, selon une approche dite bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dès lors que leur récupération est probable. La probabilité de recouvrement de ces actifs d'impôt différé sont appréciés avec prudence, notamment dans le cas des entreprises déficitaires, en démarrage ou exerçant des activités nouvelles. Le respect des conditions de constatation des actifs d'impôt est examiné à chaque clôture sur la base des critères retenus à l'origine.

Les actifs et passifs d'impôt différé, quelle que soit leur échéance, ont fait l'objet d'une compensation par entité fiscale.

La méthode utilisée par le groupe pour le calcul des impôts différés est celle du report variable en retenant le taux d'impôt connu à la date de clôture des comptes, c'est-à-dire 25%.

1.5.3. Elimination des résultats internes au groupe

L'ensemble des opérations internes intervenues entre les différentes sociétés du groupe a été recensé en vue de procéder à leur élimination. Il s'agit principalement des opérations suivantes :

- Distributions de dividendes ;
- Dépréciations internes de titres, de créances, et provisions internes pour risques ;
- Cessions internes d'actifs immobilisés ;
- Profits internes sur stocks.

1.5.4. Frais de constitution, de transformation, et de premier établissement

Conformément au règlement ANC 2020-01, les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement sont comptabilisés en compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

1.5.5. Frais d'émission d'emprunts et primes des emprunts obligataires

Conformément au règlement ANC 2020-01, les frais d'émission et les primes de remboursement et d'émission des emprunts obligataires sont comptabilisés à l'actif du bilan consolidé, et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

1.5.6. Engagements en matière de retraite

La méthode de référence concernant les engagements de retraite a été appliquée.

Les engagements nets de couverture sont comptabilisés au passif du bilan consolidé dans les « Provisions pour charges ».

La méthode appliquée est définie par la norme comptable IAS 19 révisée et par la norme FAS87. Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (« Projected Benefit Obligation »). Il représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

1.5.7. Frais de personnel

Les frais de personnel intérimaire ont été reclassés en charges de personnel.

2. Informations permettant la comparabilité des comptes

2.1. Variation du périmètre et pourcentages d'intérêts

Aucune variation de périmètre n'est intervenue au cours du semestre.

Les sociétés LG Concept et Transports Stockage Logistique, sont entrées dans le périmètre de consolidation respectivement le 31 juillet 2023 et le 31 décembre 2023 et n'ont donc pas contribué au résultat consolidé du premier semestre 2023.

Leur contribution sur le premier semestre 2024 est présentée ci-après :

Contribution 1S 2024	LG CONCEPT	TSL
Chiffre d'affaires	718 472	349 153
Résultat d'exploitation	25 349	-72 920

2.2. Changements comptables

Aucun changement comptable n'est intervenu au cours du semestre.

3. Explications des postes du bilan consolidé

3.1. Ecarts d'acquisition

1- Description des opérations

• LG Concept

La société Charwood Energy a acquis 40% des titres de la société LG Concept en date du 24 juillet 2023, pour un montant de 100 000 €, frais d'acquisition nets d'impôt inclus.

L'écart entre le coût d'acquisition des titres, d'un montant de 100 000 €, et la quote-part du groupe dans les actifs et passifs identifiables, d'un montant de 90 446 €, correspond à un écart d'acquisition positif de 9 554 €.

D'une durée de vie non limitée, cet écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement.

• Transports Stockage Logistique

La société LG Concept a acquis 100 % des titres de la société TSL en date du 30 décembre 2023, pour un montant de 160 000 €, frais d'acquisition nets d'impôt inclus.

L'écart entre le coût d'acquisition des titres, d'un montant de 160 000 €, et la quote-part du groupe dans les actifs et passifs identifiables, d'un montant de 42 823 €, correspond à un écart d'acquisition positif de 117 177 €, figurant à l'actif du bilan consolidé à hauteur de 40% soit 46 871 €.

D'une durée de vie non limitée, cet écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement.

• Elecbox 56

La société Charwood Energy a acquis 10% complémentaires des titres de la société W&NERGY en date du 5 juillet 2023, pour un montant de 1 000 €, frais d'acquisition nets d'impôt inclus.

L'écart entre le coût d'acquisition des titres, d'un montant de 1 000 €, et la quote-part du groupe dans les actifs et passifs identifiables du sous-groupe W&NERGY, d'un montant de -27 954 €, correspond à un écart d'acquisition positif de 28 954 €, affecté à la société Elecbox 56.

D'une durée de vie non limitée, cet écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement.

2- Détail du poste Ecart d'acquisition

Entité	Date d'acquis.	Écarts d'acquisition			Amortissements écarts d'acq.			Net à la clôture
		Début	Variation	Fin	Début	Variation	Fin	
LG CONCEPT	24/07/2023	9 554		9 554				9 554
TSL	30/12/2023	46 871		46 871				46 871
ELECBOX 56	05/07/2023	28 954		28 954				28 954
TOTAL		85 379		85 379				85 379

3.2. Actif immobilisé

Nature	31/12/2023	Entrées	Sorties	Autres	30/06/2024
Ecarts d'acquisition	85 379				85 379
Fonds commercial	108 393				108 393
Frais de développement	230 226			8 144	238 370
Concessions, brevets, droits similaires	54 664				54 664
Immobilisations incorporelles en cours	1 003 838	154 463		-8 144	1 150 157
Immobilisations incorporelles	1 482 500	154 463			1 636 963
Terrains	3 654				3 654
Constructions	50 373				50 373
Installations techn., matériel, outillage	1 883 283	54 961		660 068	2 598 312
Autres immobilisations corporelles	891 251	17 623	229 795		679 079
Immobilisations corporelles en cours	660 068	36 432		-660 068	36 432
Avances et acomptes	17 119				17 119
Immobilisations corporelles	3 505 748	109 016	229 795		3 384 969
Titres de participation	10 251				10 251
Autres titres immobilisés	301 544	331			301 875
Autres immobilisations financières	102 935	1 022			103 957
Immobilisations financières	414 730	1 353			416 083
Titres mis en équivalence					
TOTAL	5 402 978	264 832	229 795		5 438 015

Le fonds commercial correspond à la part incorporelle d'un fonds de commerce de travaux d'installation d'eau et de gaz acquis le 6 septembre 2012.

ELECBOX 56 : La société ELECBOX 56 est en cours de développement d'où une immobilisation incorporelle en cours pour 289 k€, représentant des frais d'études, de suivi administratif et de conception du projet CRE BIOMASSE. Elle a été dépréciée par prudence, compte tenu de l'évolution du projet, à hauteur de 145 k€.

ENERGY&+ : Au cours du semestre écoulé, la société a engagé des dépenses de développement à hauteur de 154 k€. Ces frais sont essentiellement composés de dépenses de personnel liés au temps passé sur les différents projets. Au 30 juin 2024, les frais de recherche et développement à l'actif du bilan consolidé s'élèvent à 1 099 k€ dont 238 k€ amortis sur 5 ans et 861 k€ en immobilisations incorporelles en cours.

Les installations techniques, matériel et outillage incluent notamment :

- une unité de pyrogazéification HKA 70 KW pour 660 k€ amortie sur 20 ans à compter du 23 janvier 2024,
- un démonstrateur gazo innovant, d'une valeur de 391 k€ amorti sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021,
- une table de découpe laser acquise en novembre 2022 pour 269 k€ et amortie sur 10 ans,
- un pont roulant acquis en octobre 2023 pour 205 k€ et amorti sur 10 ans.

Les autres immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel de transport amorti sur 4 ans.

3.3. Amortissements et dépréciations des immobilisations

Nature	31/12/2023	Dotations	Sorties	Autres	30/06/2024
Ecarts d'acquisition					
Fonds commercial					
Frais de développement	46 045	23 837			69 882
Concessions, brevets, droits similaires	28 052	8 160			36 212
Immobilisations incorporelles en cours	144 700				144 700
Avances et acomptes					
Immobilisations incorporelles	218 797	31 997			250 794
Terrains	2 393	183			2 576
Constructions	506	2 519			3 025
Installations techn., matériel, outillage	713 810	151 709			865 519
Autres immobilisations corporelles	264 405	89 998	94 873		259 530
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	981 114	244 409	94 873		1 130 650
Titres de participation	5 691				5 691
Autres titres immobilisés	125 517	153 739	125 517		153 739
Autres immobilisations financières					
Immobilisations financières	131 208	153 739	125 517		159 430
Titres mis en équivalence					
TOTAL	1 331 119	430 145	220 390		1 540 874

3.4. Location-financement

Les biens mobiliers pris en location-financement ont été inscrits à l'actif du bilan consolidé. Ces biens sont inclus dans les tableaux précédents aux 3.2 et 3.3.

Entités	Imm. incorporelles	Terrains	Constructions	I.T.M.O.I.	Autres imm. corporelles
LG CONCEPT				115 369	74 000
TSL					70 280
TOTAL				115 369	144 280

Les dettes financières correspondant aux montants des engagements restant dus sur les contrats sont inscrites au passif du bilan consolidé pour 173 000 euros.

Le retraitement des contrats de location-financement a eu une influence négative sur le résultat d'ensemble consolidé de 1 269 euros net d'impôt.

Tableau des immobilisations financées par des contrats de location-financement :

Install. techn., matériel, out.	Ouverture	Variation périmètre	Entrées / Dotations	Sorties	Clôture
Valeur brute	115 369				115 369
Amortissements	29 970		11 537		41 507
TOTAL	85 399		-11 537		73 862

Autres immob. corporelles	Ouverture	Variation périmètre	Entrées / Dotations	Sorties	Clôture
Valeur brute	144 280				144 280
Amortissements	16 374		14 428		30 802
TOTAL	127 906		-14 428		113 478

3.5. Immobilisations financières

1- Titres de participation non consolidés

Entités	Détention	Valeur nette comptable des titres au 30/06/2024	Valeur nette comptable des titres au 31/12/2023
Coop. Morbihan Chauffage Sanitaire	N.S.	3 408	3 408
SAS BASE	< 1%		
SCI ALAUNA	10,00%	100	100
IMMOBILIERRE BANNALEC	10,00%	1 000	1 000
Autres	N.S.	52	52
TOTAL		4 560	4 560

La société ENERGY &+ détient des parts sociales d'une coopérative d'achats pour 3 408 €.

La société CHARWOOD ENERGY détient des titres de participation dans des sociétés sur lesquelles elle n'exerce aucune influence. Les titres de la SAS BASE ont été intégralement dépréciés au cours de l'exercice 2022.

2- Autres titres immobilisés

Entités	30/06/2024	31/12/2023
Contrat de liquidité	147 917	175 808
Crédit Mutuel de Bretagne	15	15
Banque Populaire Atlantique	51	51
Crédit Coopératif	153	153
TOTAL	148 136	176 027

CHARWOOD ENERGY a mis en œuvre un contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux portant sur l'animation de ses actions admises aux négociations sur Euronext Growth Paris.

Les autres titres immobilisés correspondent à des parts sociales dans des établissements bancaires.

3- Autres immobilisations financières

Entités	30/06/2024	31/12/2023
Dépôt de garantie dossier CRE	41 000	41 000
Gage-espèces BPI	25 061	25 061
Dépôt de garantie SCI Alauna	20 000	20 000
Dépôt de garantie SCI TPG 19	9 000	9 000
Dépôt de garantie Bergerat - cisaille	3 528	4 824
Caution Bip and Go	2 450	2 450
Retenue de garantie BPI	2 318	
Caution Station U	600	600
TOTAL	103 957	102 935

Le dépôt de garantie CRE pour 41 000 € correspond à une garantie financière d'exécution prévue au cahier des charges de l'appel d'offres CRE Biomasse 5-3, versé à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Un gage-espèce de 25 061 € a été constitué auprès de BPI France dans le cadre d'un financement de créances.

Le dépôt de garantie SCI Alauna a été versé dans le cadre de la convention de sous-location pour les locaux situés 1 rue Benjamin Franklin - PA de Kerboulard – 56 250 Saint-Nolff.

Le dépôt de garantie SCI TPG 19 a été versé dans le cadre d'un bail commercial de location pour les locaux situés ZA de Bellevue – 56 390 COLPO.

3.6. Information sectorielle des immobilisations et des actifs employés

Concernant les immobilisations ou les actifs employés, il n'est pas possible de faire une distinction sectorielle car le matériel-outillage ou les véhicules de transport par exemple peuvent être utilisés indifféremment au cours d'un exercice pour des projets entrant dans différentes catégories sectorielles.

Dans la mesure où les éléments chiffrés de l'annexe doivent être dûment justifiés et déterminés selon les mêmes principes et les mêmes méthodes que pour l'établissement du bilan et du compte de résultat, il n'a pas pu être indiqué ces informations dans l'annexe car ils ne peuvent pas être mentionnés avec la même rigueur et justification dans cette dernière.

3.7. Stocks

Nature	30/06/2024			31/12/2023		
	Brut	Dépréciat.	Net	Brut	Dépréciat.	Net
Matières premières	495 808	6 321	489 487	472 408	6 321	466 087
Travaux en cours	1 273 215		1 273 215	1 208 030		1 208 030
TOTAL	1 769 023	6 321	1 762 702	1 680 438	6 321	1 674 117

Les travaux en cours sont relatifs à une unité de pyrogazéification HKA 300 KW pour 1 119 105 €.

3.8. Créances

Nature	Valeur brute	Échéances			Dépréciation	Valeur nette
		1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Avances et acomptes versés	1 886	1 886				1 886
Créances clients et rattachés	1 459 583	1 459 583				1 459 583
Clients douteux	66 087		66 087		37 793	28 294
Créances fiscales	1 048 688	1 048 688				1 048 688
Actifs d'impôt différé	2 032 988		2 032 988			2 032 988
Créances sociales	1 057	1 057				1 057
Autres créances	620 462	620 462				620 462
Charges constatées d'avance	345 382	345 382				345 382
TOTAL	5 576 133	3 477 058	2 099 075		37 793	5 538 340

Les créances clients et comptes rattachés sont constituées des factures émises envers les clients et non recouvrées à la date de clôture pour 980 k€, ainsi que des factures à émettre sur des prestations réalisées pour 479 k€.

Les créances fiscales correspondent principalement à des créances de TVA à hauteur de 986 k€ et à une créance d'impôt sur les sociétés de 46 k€.

Les autres créances se composent majoritairement d'avances en compte-courant à la SCI Alauna, filiale non consolidée de la société CHARWOOD ENERGY, pour 509 k€.

3.9. Dépréciations de l'actif circulant

Nature	Ouverture	Dotations	Reprises	Autres	Clôture
Stocks et en-cours	6 321				6 321
Créances clients et comptes rattachés	39 571	41	1 819		37 793
TOTAL	45 892	41	1 819		44 114

3.10. Trésorerie

La trésorerie nette présentée dans le tableau des flux de trésorerie a été déterminée ainsi :

Nature	30/06/2024	31/12/2023
+ Disponibilités	1 467 571	3 090 377
- Concours bancaires courants	16 323	19 851
TRESORERIE NETTE	1 451 248	3 070 526

3.11. Tableau des flux de trésorerie consolidé

	Note	30/06/2024	31/12/2023
Résultat d'ensemble consolidé		-1 533 277	-1 629 781
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé		304 627	662 696
Amortissements et dépréciations des autres postes d'actif (1)			
Provisions pour risques et charges		4 268	12 721
Subventions virées en résultat		-9 971	-33 696
Plus-values de cession d'actif immobilisé, nettes d'impôt		2 192	-7 526
Variation des impôts différés		-493 170	-510 477
Résultat des sociétés mises en équivalence			15 009
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		-1 725 332	-1 491 054
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2) :			
Stocks et en-cours		-88 585	-1 191 267
Clients et rattachés		821 984	323 031
Fournisseurs et rattachés		330 101	531 229
Créances et dettes fiscales et sociales		-149 281	199 885
Autres créances et dettes		-298 609	-606 464
Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)		-1 109 722	-2 234 640
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.2.	-154 463	-410 334
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.2.	-109 016	-1 527 048
Acquisitions d'immobilisations financières	3.2.	-1 353	-111 207
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	3.2.	132 731	7 492
Cessions/Réductions d'immobilisations financières			27
Variation des créances et dettes sur immobilisations		-59 388	59 388
Incidence des variations de périmètre (3)			-125 375
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)		-191 490	-2 107 058
Subventions d'investissement reçues			136 265
Emissions d'emprunts	3.16.		1 467 000
Remboursements d'emprunts	3.16.	-292 309	-394 579
Variation des emprunts et dettes financières divers	3.16.	-25 758	-211 943
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)		-318 067	996 743
Variation de trésorerie (I à IV)		-1 619 278	-3 344 954
Trésorerie d'ouverture		3 070 526	6 415 480
Trésorerie de clôture		1 451 248	3 070 526

(1) A l'exclusion des dépréciations sur actif circulant.

(2) Variation nette de dépréciations.

(3) Dont au 31/12/2023 : LG CONCEPT : trésorerie acquise de 84 k€ et prix d'acquisition des titres de 100 k€
TSL : trésorerie acquise de -38 k€ et prix d'acquisition des titres de 64 k€

3.12. Autres éléments d'actif

Les montants inscrits en charges constatées d'avance ne concernent que des opérations à caractère habituel.

3.13. Capitaux propres

Le capital social de l'entité consolidante s'élève à 51 984 euros, divisé en 5 198 407 actions de 0,01 €. Le capital est entièrement libéré.

Tableau de variation des capitaux propres

Nature	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Autres	TOTAL	Groupe	Intérêts minoritaires
					Subventions			
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	51 984	9 875 335	651 453	-570 875	115 916	10 123 813	10 225 083	-101 270
Affectation du résultat 31/12/2022			-570 875	570 875				
Résultat 31/12/2023				-1 629 781		-1 629 781	-1 563 175	-66 606
Autres variations			27 952			27 952		27 952
Subventions d'investissements			1		-38 989	-38 988	-38 989	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023	51 984	9 875 335	108 531	-1 629 781	76 927	8 482 996	8 622 919	-139 924
Affectation du résultat 31/12/2023			-1 629 781	1 629 781				
Résultat 30/06/2024				-1 533 277		-1 533 277	-1 516 580	-16 697
Autres variations			-1			-1	-1	1
Subventions d'investissements					-7 478	-7 478	-7 478	
CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2024	51 984	9 875 335	-1 521 251	-1 533 277	69 449	6 942 240	7 098 860	-156 620

3.14. Provisions pour risques et charges

Nature	Ouverture	Dotations	Reprises	Autres	Clôture
Provisions retraite	39 353	4 268			43 621
Titres mis en équivalence	8 009				8 009
TOTAL	47 362	4 268			51 630
Répartition des dotations et reprises :					
Résultat d'exploitation	-	4 268	-		-
Résultat financier	-	-	-		-
Résultat exceptionnel	-	-	-		-

• Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65-67 ans
- Taux d'évolution des salaires : 1,50%
- Taux d'actualisation : 3,60% par an (3,20% au 31/12/2023)
- Turnover : Faible
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Initiative du départ en retraite : salariés 100%
- Taux de charges sociales : 20 à 50% pour les non-cadres, 45 à 65% pour les cadres

3.15. Impôts sur les résultats

La société Charwood Energy est la société tête du groupe intégré fiscalement composé des sociétés Charwood Energy et Energy&+.

1- Preuve d'impôt

Rationalisation de l'impôt	30/06/2024	30/06/2023
Résultat d'ensemble consolidé	-1 533 277	-870 899
+ Impôt sur les résultats (a)	-487 970	-258 711
Résultat théorique taxable	-2 021 247	-1 129 610
Impôt théorique au taux en vigueur (b)	-505 312	-282 403
Différence d'impôt (a) - (b)	17 342	23 692

Justification de la différence d'impôt	30/06/2024	30/06/2023
Différences de taux France	-1 957	
Charges non déductibles et produits non imposables	15 935	26 341
Déficits de l'exercice non fiscalisés	3 363	
Utilisation de déficits reportables non fiscalisés		-2 650
Différence d'impôt (a) - (b)	17 342	23 691

2- Ventilation des actifs et passifs d'impôt différé

Nature	30/06/2024	31/12/2023
Provisions pour engagements de retraite	10 905	9 837
Profits internes sur cessions d'actifs immobilisés	6 325	6 325
Déficits fiscaux reportables (1)	2 040 699	1 549 763
Impôts différés Actif	2 057 929	1 565 925
Contrats de location-financement	3 391	3 814
Subventions d'investissement	25 910	29 148
Impôts différés Passif	29 301	32 962
Solde des impôts différés (Actif - Passif)	2 028 628	1 532 963
Après compensation par entité fiscale :		
Actifs d'impôt différé	2 032 988	1 538 706
Provisions pour passif d'impôt différé	4 360	5 743

(1) Les déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif a été comptabilisé sont les suivants :

Entités	Déficit reportable	Impôt comptabilisé
Charwood Energy (Groupe d'intégration fiscale)	7 773 040	1 943 260
Elecbox 56	250 962	62 741
TSL	109 208	27 302
Charwood Immobilier	18 190	4 548
CharwoodBox 1	5 698	1 425
CharwoodBox 3	5 698	1 425
TOTAL	8 162 796	2 040 699

Les déficits reportables pour lesquels l'impôt différé actif n'a pas été comptabilisé du fait du caractère peu probable de la récupération du déficit dans un délai raisonnable sont les suivants :

Entités	Déficit reportable	Impôt non comptabilisé
W&nergy	120 419	31 911
TOTAL	120 419	31 911

3.16. Dettes

Échéances des dettes	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	1 655 481	553 897	1 070 684	30 899
Intérêts courus sur emprunts	3 364	3 364		
Emprunts en crédit-bail	173 000	43 231	129 770	
Concours bancaires courants	16 323	16 323		
Autres dettes financières	592 781	95 142	497 639	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 440 067	1 440 067		
Dettes fiscales	867 275	867 275		
Impôts différés passifs	4 360	4 360		
Dettes sociales	457 366	457 366		
Autres dettes	37 770	37 770		
Produits constatés d'avance	424 098	424 098		
TOTAL	5 671 885	3 942 893	1 698 093	30 899

Les autres dettes financières au 30 juin 2024 correspondent principalement aux comptes-courants ci-dessous :

Comptes courants créditeurs	30/06/2024
CHARWOOD ENERGY - 1M86	7 737
LG CONCEPT - Loïc Le Gall	32 772
LG CONCEPT - LKM Investissement	6 000
LG CONCEPT - Sophie Gueguen	8 000
TSL - Sophie Gueguen	785
TSL - LKM Investissement	18 000
W&NERGY - Eiffel Gaz Vert	458 755
TOTAL	532 049

La variation des emprunts et dettes financières s'explique comme suit :

Nature	Ouverture	Augmentat.	Diminution	Autres	Clôture
Emprunts et dettes auprès étab. de crédit	1 923 093		267 612		1 655 481
Intérêts courus sur emprunts	3 888	762	1 286		3 364
Concours bancaires courants	19 851		3 528		16 323
Emprunts en crédit-bail mobilier	197 173		24 173		173 000
Comptes courants d'associés	557 807	45 848	71 606		532 049
Autres emprunts et dettes fi. Divers	60 732				60 732
TOTAL	2 762 544	46 610	368 205		2 440 949

3.17. Engagements hors bilan

Nature	Donnés (k€)	Reçus (k€)
Autres gages	160	
Caution BPI		66
Nantissement de fonds de commerce	353	
TOTAL	513	66

Engagements financiers de location simple sur des durées de bail non résiliables ou dont la résiliation donne lieu à indemnités :

Obligations contractuelles	TOTAL	Paiements dus par période (k€)		
		Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements de location : SCI ALAUNA	2 823	232	928	1 663
Engagements de location : SCI TPG19	294	36	144	114

Autres engagements donnés :

- Le 25 octobre 2023, la société Charwood Immobilier a signé un compromis pour l'acquisition de la pleine propriété d'un site industriel sur les communes de Locarn et Carnoët (22) pour un prix de 50 000 € et une régularisation de TVA estimée à 42 000 euros.
- Le 22 janvier 2024, la société Charwood Energy s'est engagée auprès de ABO Securities à verser une commission d'engagement de 300 000 € dont 150 000 € ont été versés en janvier 2024.
- Le 11 décembre 2023, la société CHARWOOD ENERGY a nanti les titres qu'elle détient chez SCI ALAUNA, à hauteur de sa participation.

Autres engagements reçus :

- Le 6 novembre 2023, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a décidé l'attribution d'une subvention de 900 000 € au profit de la société CharwoodBox 2 pour son projet de gazéification de bois destiné à alimenter en syngaz renouvelable l'usine VERALLIA de Châteaubernard (16). Cette subvention est conditionnée à l'obtention d'un contrat sur l'année 2024.

4. Explications des postes du compte de résultat consolidé

4.1. Chiffre d'affaires

Nature	30/06/2024			30/06/2023		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes	2 380 980		2 380 980	1 492 647	24 827	1 517 474
TOTAL	2 380 980		2 380 980	1 492 647	24 827	1 517 474

La décomposition du chiffre d'affaires par secteur d'activité se présente comme suit :

Activités	30/06/2024	30/06/2023
Méthanisation	39 978	1 014 747
Chaufferie et réseau de chaleur	1 068 591	441 276
Gazéification		24 827
Bois énergie	1 067 625	
Autres	204 786	36 624
TOTAL	2 380 980	1 517 474

4.2. Produits d'exploitation

Nature	30/06/2024	30/06/2023
Production stockée	64 332	1 182 803
Production immobilisée	154 463	580 918
Subventions d'exploitation	3 000	12 000
Reprises dépréciations actif circulant	1 820	
Transferts de charges d'exploitation	80 463	27 715
Autres produits	13	858
TOTAL	304 091	1 804 294

Au 30/06/2024, la société Energy&+ a engagé des dépenses de développement à hauteur de 154 k€, essentiellement composées de dépenses de personnel liés au temps passé sur les différents projets.

4.3. Achats consommés

Nature	30/06/2024	31/12/2023
Achats de matières premières et autres appro.	1 277 035	2 470 771
Var. de stock matières premières et approvisionnements	-23 400	-95 210
TOTAL	1 253 635	2 375 561

4.4. Autres charges d'exploitation

Nature	30/06/2024	30/06/2023
Achats de sous-traitance	6 094	63 838
Achats non stockés de matières et fournitures	169 576	153 762
Sous-traitance générale	42 621	
Locations	496 887	140 094
Entretiens et réparations	111 707	39 827
Primes d'assurance	138 372	89 571
Etudes, documentations, séminaires	32 283	29 817
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	274 942	120 612
Publicité, publications, relations publiques	30 492	38 042
Transports de biens et du personnel	24 140	4 815
Déplacements, missions et réceptions	115 812	57 863
Frais postaux et de télécommunications	6 430	5 040
Services bancaires et assimilés	26 223	19 056
Divers (cotisations, frais de recrutement, ...)	7 235	920
Autres charges d'exploitation	35 804	3
TOTAL	1 518 618	763 260

Le poste Achats de sous-traitance constitue une charge variable en lien direct avec l'activité.

Les charges de locations correspondent à des locations immobilières pour 168 k€ et à des locations mobilières, matériel et outillage et des véhicules, pour 328 k€.

Le poste Rémunération d'intermédiaires, honoraires inclut principalement les honoraires de conseil et d'accompagnement commercial.

4.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 17 661 euros.

4.6. Charges de personnel et effectif

4.6.1. Charges de personnel

Nature	30/06/2024	30/06/2023
Salaires et traitements	1 023 098	688 445
Charges sociales	352 615	310 584
Personnel intérimaire	105 891	60 679
TOTAL	1 481 604	1 059 708

4.6.2. Effectifs moyens en équivalent temps plein

Nature	30/06/2024	30/06/2023
Cadres	12	10
Agents de maîtrise et techniciens	6	3
Employés et ouvriers	34	15
TOTAL	52	28

4.7. Produits et charges financiers

Nature	30/06/2024		30/06/2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Intérêts des emprunts bancaires		18 530		12 546
Commission d'engagement		150 000		
Intérêts des dettes de crédit-bail		4 830		
Intérêts des comptes courants		21 846		83 048
Intérêts bancaires		1 230		
Amortissements, dépréciations, provisions	125 517	153 739	11 201	43 412
Autres produits et charges financiers	67 371	-5	33 561	
TOTAL	192 888	350 170	44 762	139 006

4.8. Produits et charges exceptionnels

Nature	30/06/2024		30/06/2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits de cession des éléments d'actif	132 000		10 000	
Valeur comptable éléments d'actif cédés		134 922		
QP de subv. virée au compte de résultat	9 971		13 830	
Pénalités et amendes		5 381		303
Autres produits et charges exceptionnels	8 120	8 410		5 100
TOTAL	150 091	148 713	23 830	5 403

4.9. Résultat par action

Le résultat de base par action est une perte par action.

Selon l'avis OEC n°27, §3, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action, car la perte diluée est inférieure à la perte de base, et l'instrument ne peut être considéré comme dilutif.

Nature	Nombre d'actions moyen 2024	Résultat groupe 1S 2024	Résultat par action
Résultat de base par action	5 198 407	-1 516 580	-0,29
Obligations convertibles :			
Nombre d'obligations			
Rémunération nette d'impôt			
Résultat dilué par action	5 198 407	-1 516 580	-0,29

5. Autres informations

5.1. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture ne mérite d'être signalé.

5.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions qui pourraient être conclues avec des parties liées sont soit jugées non significatives, soit considérées comme conclues à des conditions normales de marché.

La SCI Alauna, détenue à 10% par CHARWOOD ENERGY, a bénéficié d'une avance en compte-courant au 30 juin 2024 de 494 k€ de la part de CHARWOOD ENERGY, rémunérée au taux maximal d'intérêts déductibles, et de 15 k€ de la part d'ENERGY&+.

Un bail de sous-location a été conclu à des conditions normales de marché entre la SAS ENERGY+& et la SCI Alauna.

5.3. Rémunération des dirigeants

La direction ne souhaite pas communiquer sur les sommes relatives à la rémunération des mandataires sociaux, car cela reviendrait à mentionner des éléments de rémunérations individuelles.